

Niveau :	MASTER					Année 2017 - 2022
Domaine :	Sciences Humaines et Sociales					M2 (120 ECTS)
Mention :	Pratiques et ingénieries de formation (PIF)					
Parcours :	Enseignement et Besoins Éducatifs Particuliers (EBEP)					
Volume horaire étudiant :	15h	62 h	48 h	0 h	0 h	125 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux personnels encadrés (TPE)	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité département MEEF
Thierry TRONCIN PRCE 03.80.67.09.49 thierry.troncin@u-bourgogne.fr	Paméla KONÉ 03.80.39.35.82 pamela.kone@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	ESPE de Dijon

Objectifs de la formation et débouchés

□ Objectifs de la formation

Ce master vise à assurer une formation académique en lien avec la recherche et une formation professionnalisante à des acteurs de la communauté éducative exerçant auprès d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Pour rappel, cette catégorie est composite et regroupe tous les élèves (1^{er} et du 2^d degrés) et étudiants de l'enseignement supérieur qui, pour apprendre et progresser, ont besoin d'aménagements pédagogiques dont l'intensité, la durée et les modalités dépendent de chaque problématique individuelle. Cette formation universitaire correspond à une forte demande de la part des professionnels de terrain pour actualiser leurs connaissances, enrichir leurs compétences, s'engager dans un travail réflexif d'analyse des postures et des pratiques professionnelles tout en étant confrontés aux apports des travaux scientifiques.

La deuxième année du master contribue à la maîtrise affirmée et réfléchie d'une culture professionnelle et d'une culture scientifique dont les bases ont été construites lors de la première année et qui seront

mobilisées dans l'écriture d'un mémoire de recherche constituant le point d'orgue de cette année de formation.

□ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études)**

Pour ces personnels titulaires de l'éducation nationale, l'obtention de ce diplôme leur permettra :

- d'intervenir dans les formations initiale et spécialisée proposées au sein de l'ESPE ;
- de participer activement à des formations de formateurs mises en œuvre par l'ESPE ou par d'autres organismes partenaires (CANOPE, MGEN...) ;
- d'intervenir dans des stages de formation continue proposés par le Rectorat de l'Académie de Dijon (DAFOP) ;
- d'intervenir dans des stages de formation continue proposés par les associations gestionnaires d'établissements ou dispositifs spécialisés (PEP, ACODEGE, CREAL...) ;
- de prendre en charge des formations dans les établissements ou dispositifs spécialisés dans lesquels ils exercent ;
- de postuler à la fonction de conseiller pédagogique spécialisé dans une circonscription ASH (Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés) ;
- d'être associés à des projets de recherche dans les équipes des laboratoires partenaires autour de problématiques liées à la question des besoins éducatifs particuliers (IREDU, LEAD, SPMS...).

□ **Connaissances et compétences acquises**

Les principales connaissances et compétences que cette formation de master cherche à développer sont :

- la construction d'une solide culture professionnelle au travers une actualisation des connaissances des environnements et des textes réglementaires ;
- la construction d'une éthique professionnelle à la hauteur des enjeux sociétaux portés par la notion d'inclusion ;
- la capacité à comprendre les évolutions historiques des termes requis (exclusion, inadaptation, insertion, intégration, inclusion) et à les situer dans une approche internationale comparative ;
- la connaissance de toutes les composantes constituant la catégorie des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers ;
- la capacité à mettre en œuvre des stratégies d'enseignement adaptées et différenciées ;
- la capacité à réfléchir sur ses postures et ses pratiques d'enseignement afin de les enrichir ;
- la capacité à jouer le rôle de personne-ressource au sein de son établissement ou dispositif ;
- la capacité à s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire et à jouer un rôle moteur dans la mise en lien des divers projets élaborés par les acteurs ;
- la capacité à problématiser une question professionnelle, à mettre en œuvre un protocole expérimental, à évaluer les effets et les limites des résultats obtenus ;
- la capacité à enrichir ses connaissances et ses compétences professionnelles en convoquant les travaux de recherche portant sur des questions relatives aux notions de différences, d'inclusions, de besoins éducatifs particuliers ou de didactique adaptée.

Modalités d'accès à l'année de formation

□ de plein droit :

- enseignant titulaire du M1 EBEP
- enseignant titulaire d'un master en Psychologie, Sociologie ou Sciences de l'Éducation

□ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

L'accès à ce M2 est possible par le biais de la validation d'acquis ou équivalence de diplôme pour les enseignants titulaires exerçant auprès d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers et justifiant d'un master 1ère année en Sciences Humaines et Sociales.

Pour tout renseignement, s'adresser :

- en formation initiale : s'adresser au secrétariat pédagogique de l'ESPE Dijon en charge de la discipline
- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études

La deuxième année de ce master EBEP a un volume horaire de 125 h qui se répartit ainsi :

- Semestre 3 (61h)
 - UE1 : Culture professionnelle (16 h)
 - UE2 : Pratiques d'enseignement adaptées (16 h)
 - UE3 : Analyse des pratiques professionnelles (14h)
 - UE4 : Recherche en éducation (15h)
- Semestre 4 (64h)
 - UE5 : Culture professionnelle (16 h)
 - UE6 : Pratiques d'enseignement adaptées (15 h)
 - UE7 : Analyse des pratiques professionnelles (17h)
 - UE8 : Recherche en éducation (16h)

L'organisation pédagogique de ce M2 tient compte de la spécificité du public cible constitué par des enseignants déjà titulaires exerçant auprès d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Il offrira une diversité des contenus et des modalités enseignements :

- parmi les 8 unités d'enseignement, quatre sont proposées en commun avec le M2 PIF, parcours 2A2P (Accompagnement et Analyse des Pratiques Professionnelles). Pour une partie des heures sur l'Analyse des pratiques professionnelles et sur la Recherche en éducation, tant au S3 qu'au S4. Cela représente 42h d'enseignement qui seront programmées des samedis ;
- les 32 heures spécifiques à ce M2 EBEP seront programmés des mercredis ;
- des cours ou documents seront mis à disposition afin de nourrir les travaux à conduire.

Le mémoire scientifique à caractère professionnel sera encadré par un enseignant chercheur ou un enseignant titulaire d'un doctorat en Sciences Humaines et Sociales.

□ Tableau de répartition des enseignements :

Sont indiqués en bleu tous les Ec mutualisés complètement ou partiellement avec le M2 2A2P (volume horaire indiqué entre parenthèses).

SEMESTRE 3										
UE1	Éléments Constitutifs (Ec)	CM	TD	TPE	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Culture professionnelle spécialisée	Ec1 : Approches philosophique et anthropologique du handicap	4	0	0	4	6	CC	0	6	6
	Ec2 : Analyse d'un dispositif relevant du champ du handicap	0	0	12	12					
Total UE1		4	0	12	16	6		0	6	6
UE2	Éléments Constitutifs (Ec)	CM	TD	TPE	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Pratiques d'enseignement adaptées	Ec1 : Construction de séquences d'enseignement dans les domaines langagier et/ou scientifique	0	0	12	12	6	CC	0	6	6
	Ec2 : Stratégies métacognitives	4	0	0	4					
Total UE2		4	0	12	16	6		0	6	6
UE3	Éléments Constitutifs (Ec)	CM	TD	TPE	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Analyse des pratiques professionnelles	Ec1 : Observation et analyse de situations professionnelles (10h)	0	10	0	10	9	CC	0	9	9
	Ec2 : Gestion des relations au sein d'une équipe pluridisciplinaire	0	2	0	2					
	Ec3 : Méthodologie et pratique de l'entretien	0	2	0	2					
Total UE3		0	14	0	14	9		0	9	9
UE4	Éléments Constitutifs (Ec)	CM	TD	TPE	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Recherche en éducation	Ec1 : Méthodologie de recueil et d'analyse de données (4h)	0	4	0	4	9	CC	0	9	9
	Ec2 : Séminaires et analyse d'articles de recherche (3h)	0	5	0	5					
	Ec3 : Problématisation d'une question de recherche (4h)	0	6	0	6					
Total UE4		0	15	0	15	9		0	9	9
Total S3		8	29	24	61	30		0	30	30

SEMESTRE 4

SEMESTRE 4										
UE5	Éléments Constitutifs (Ec)	CM	TD	TPE	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Culture professionnelle spécialisée	Ec1 : Approche comparative de la prise en charge des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	4	0	0	4	4	CC	0	4	4
	Ec2 : Analyse d'un dispositif hors champ du handicap	0	0	12	12					
Total UE5		4	0	12	16	4		0	4	4
UE6	Éléments Constitutifs (Ec)	CM	TD	TPE	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Pratiques d'enseignement adaptées	Ec1 : Élaboration d'un projet pluridisciplinaire	3	0	0	3	5	CC	0	5	5
	Ec2 : Construction de séquences d'enseignement dans les domaines artistique et/ou corporel	0	0	12	12					
Total UE6		3	0	12	15	5		0	5	5
UE7	Éléments Constitutifs (Ec)	CM	TD	TPE	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Analyse des pratiques professionnelles	Ec1 : Observation et analyse de situations professionnelles (11h)	0	11	0	11	9	CC	0	9	9
	Ec2 : Gestion des relations au sein d'une équipe pluridisciplinaire	0	2	0	2					
	Ec3 : Dynamique de groupes et gestion des conflits	0	4	0	4					
Total UE7		0	17	0	17	9		0	9	9
UE8	Éléments Constitutifs (Ec)	CM	TD	TPE	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coef
Recherche en éducation	Ec1 : Méthodologie de recueil et d'analyse de données (3h)	0	3	0	3	12	CC	0	12	12
	Ec2 : Séminaires et analyse d'articles de recherche (3h)	0	5	0	5					
	Ec3 : Mémoire de recherche (4h)	0	8	0	8					
Total UE8		0	16	0	16	12		0	12	12
Total S4		7	33	24	64	30		0	30	30
Total M2		15	62	48	125	60		0	60	60

□ Modalités de contrôle des connaissances

- Régime général

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur) ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur).

- Sessions d'examen

Les deux premières sessions d'examens sont organisées à la fin de chaque semestre.

❖ *Session de rattrapage des éléments constitutifs évalués en contrôle continu*

Les éléments constitutifs évalués en contrôle continu ne donnent lieu à aucune session de rattrapage. A titre dérogatoire, une mesure individuelle, exceptionnelle et ponctuelle pourra être mise en place (sans obligation pour le responsable pédagogique qui appréciera toute situation particulière) pour les étudiants justifiant de leur absence par un certificat médical.

Toute absence injustifiée à un Ec entraîne un résultat « défaillant » sur l'UE, ce qui a pour conséquence d'engendrer une défaillance au semestre et à l'année ne permettant pas la validation du M2.

- Assiduité

Tous les cours du M2 (CM, TD) sont obligatoires. La justification des absences est examinée par le responsable du diplôme. Toute absence doit faire l'objet d'une demande. Les justifications (documents originaux) doivent présenter explicitement les dates pour lesquelles l'absence est demandée, la demande fera apparaître clairement les dates, les horaires et le libellé des cours qui ne seront pas suivis.

- Validation

Les unités d'enseignement, les semestres et les années sont validées :

- soit par obtention de chacun des éléments constitutifs qui les composent ;
- soit par compensation entre ces éléments et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20.

- Compensation

La compensation est organisée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues lors des évaluations, pondérées par les coefficients, et s'opère :

- entre les éléments constitutifs d'une même UE ;
- entre les UE d'un même semestre ;
- entre les deux semestres de la même année universitaire.

ATTENTION : Toute absence injustifiée à un Ec entraîne un résultat « défaillant » sur l'UE, ce qui a pour conséquence d'engendrer une défaillance au semestre et à l'année ne permettant pas la validation du M2.

- Capitalisation

Les éléments constitutifs, unités d'enseignement et semestres, dont la valeur en crédits européens est fixée, sont capitalisables. Tout semestre, toute UE, tout élément constitutif crédité(e) capitalisé(e) est définitivement acquis(e) si la note obtenue est supérieure ou égal à 10/20. Il (elle) ne peut être passé(e) à nouveau par l'étudiant.

Il en est de même pour les UE non validées mais qui se trouvent dans les semestres validés par compensation ainsi que pour le semestre non validé mais qui se trouve dans une année obtenue par compensation.

Les éléments constitutifs, UE et semestres sont affectés d'un coefficient.

- Capitalisation de l'UE : chaque UE est définitivement validée et capitalisée soit par obtention de chacun des éléments constitutifs qui la composent, soit par compensation (moyenne générale pondérée des éléments constitutifs de l'UE supérieure ou égale à 10 sur 20) ;

- Capitalisation du semestre : chaque semestre est définitivement validé et capitalisé soit par obtention de chacune des UE qui le composent, soit par compensation entre les UE et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 ;

- Capitalisation de l'année: chaque année est validée soit par obtention de chacun des deux semestres qui la composent soit par compensation entre les deux semestres et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20.

- Convocation aux examens

La convocation aux examens s'effectuera uniquement par voie électronique via un message adressé à l'étudiant sur sa messagerie universitaire (prenom_nom@ etu.u-bourgogne.fr).